



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, adjoint au directeur général de la dite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande numéro 2017-10-0001, faite le 30 octobre 2017, par «Monsieur Mario Vaillancourt», ayant pour effet d'autoriser le lotissement de quatre lots dérogatoires dans le but unique de répondre aux exigences du MERN ne permettant pas de créer un lot unique chevauchant plus d'une circonscription foncière. Dans le but de lotir un nouveau terrain, cette disposition obligerait de créer six nouveaux lots dont quatre seraient non conforme au Règlement de lotissement 437 et 625.

Identification du site concerné : Lots numéros 1 386 582, 4 180 395 et 5 285 575, Cadastre du Québec, municipalité d'Ascot Corner et circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à la Municipalité d'Ascot Corner ce 17^{ième} jour de novembre de l'an deux mille dix-sept.

Jonathan Piché, adjoint à la direction générale